Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_037

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 Juin** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Fresnoy-Folny.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet: Adjudication travaux Extension MSP

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents: 25

Absents:

Absents excusés: 8

Pouvoirs	:0	
Votants	: 25	
Pour	:25	
Contre	:0	
Abstention	:0	

Secrétaire de séance : M Gilbert DEBURE

exécutoire, la Présidente

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse	
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne	
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine	
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc	
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs excusé	
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François Abs excusé	
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé	
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs excusée	
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David	
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé, M Nénot Cédric (suppléant) Abs excusé,	
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine	
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial Abs excusé, M. MOREL Jean- Marc	
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte Abs excusée, Mme DELAMOTTE Huguette (suppléante)	
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine	
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy	

La Communauté de Communes de Londinières a engagé un projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle située à Londinières, afin d'améliorer l'offre de soins et d'accueil des professionnels de santé.

Une consultation a été lancée pour attribuer les marchés de travaux, répartis-en 10 lots. Après analyse des offres et avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2025, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises les mieux-disantes.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID: 076-247600604-20250610-2025_037-DE

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € TTC
LOT N° 01 - GROS-ŒUVRE	PINOLI	323 678,76 €
LOT N° 02 - CHARPENTE BOIS	DURAND FILS	66 113,72 €
LOT N° 03 - COUVERTURE - ETANCHEITE	DURAND FILS	84 000,00 €
LOT N° 04 - MENUISERIES EXTERIEURES	FARS	139 138,80 €
LOT N° 05 - MENUISERIES INTÉRIEURES – CLOISONS – DOUBLAGE - PLAFONDS SUSPENDUS	CIP	186 737,10€
LOT N° 06 - REVÊTEMENTS DE SOLS	KORKMAZ	65 400,00 €
LOT N° 07 - PEINTURE	SRP	22 532,40 €
LOT N° 08 - PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	AFS	145 380,22 €
LOT N° 09 - ÉLECTRICITÉ	SFEE	87 436,80 €
LOT N° 10 - VRD	EBTP LHOTTELIER	236 702,40 €
	TOTALTTO	1 357 120,20 €

VU:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de la commande publique,
- Le règlement de consultation du marché,
- Le rapport d'analyse des offres,
- L'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 10 juin 2025,
- Le budget primitif de l'exercice 2025.

Le conseil Autorise Madame la Présidente à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Pour extrait conforme, la Présidente, BILOQUET Armelle